

CR

CR REUNION avec Association VELO EN TET

du 19/10/2023

**Direction Voirie,
Infrastructures
& Mobilité**

**Division
Mobilité &
Stationnement**

Relevé de remarques

Présents :

M. Bertucci-Domergue, membre Vélo en Têt

M. Doat, membre Vélo en Têt

M. Pinol, Ville

M. Piscot, Ville

Mme Daniel, Ville

CR réalisé par : Laurence Daniel

FAITS	OPINIONS	ACTIONS
<p>Préambule</p>	<p><u>En préambule, M. Pinol informe :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➔ que le schéma directeur est à l'étude➔ qu'il est prévu de sécuriser les 200 derniers mètres auprès des écoles➔ qu'il y a déjà 20 supports motos qui ont été installés afin de séparer les usages et ainsi éviter les conflits➔ qu'une réflexion est menée concernant la problématique de sécurisation de l'accès au Conservatoire, notamment par rapport à l'emplacement parking camion. Mobilier prévu à cet effet + aménagement trottoir➔ que concernant les parkings vélos Saint-Martin et Arago :<ul style="list-style-type: none">• Il y a un problème d'accès. Informe que les panneaux indiquant box vélo et prix ne sont pas encore mis en place.• Problème soulevé par M. Bertucci : il faudrait permettre un autre moyen de caution autre que chèque caution, notamment pour les étrangers = voir possibilité avec TPE.	<ul style="list-style-type: none">➔ M. Pinol informe qu'à ce jour, impossible de proposer ce service.

FAITS	OPINIONS	ACTIONS
<p>Préambule</p>	<p>➔ que début janvier 2024, 200 nouvelles trottinettes et 200 vélos seront mis en service par un nouveau prestataire. Il y aura obligation de déposer trottinettes/vélos en des lieux précis (à définir avec prestataire retenu) ➔ qu'une étude de circulation a été lancée pour savoir où il serait judicieux d'installer des parkings et parkings relais.</p>	<p>➔</p>
FAITS	OPINIONS	ACTIONS
<p>Projet de piste cyclable sur la Basse</p>	<p>➔ Mise en place d'une piste cyclable double sens ➔ M. Pinol informe qu'il y a énormément de contraintes à prendre en compte et que cela a déterminé certaines décisions.</p> <p><u>Remarque</u> : la proposition de VeT de passer par les quais a été retenue</p> <p>3 tranches :</p> <p>1^{er} tronçon : Quai de Hanovre jusqu'au Lycée Arago : en aérien</p> <p>Début des travaux : vers le 13/11</p> <p><u>Quai de Hanovre</u> : passage en sens unique ↳ Portion de la rue Courteline jusqu'à la rue Paul Massot, sur le quai de Hanovre avec transformation de la rue en 1 voie voiture sens unique (direction vers bd des Pyrénées) + stationnement + Piste cyclable double sens de 2,80m de large</p>	

FAITS	OPINIONS	ACTIONS
<p>Projet de piste cyclable sur la Basse</p>	<p><u>M. Pinol fait un point sur les différentes contraintes à prendre en compte :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • indique qu'il existe une contrainte due au garage des particuliers. Il est en effet nécessaire de laisser un espace de 5 mètres pour permettre l'entrée et la sortie desdits garages. Dans ce cas, pour respecter cette contrainte, suppression des stationnements. • <u>au niveau de la sortie du Quai de Hanovre et de la rue Courteline</u> : mise en place d'un plateau pour permettre la visibilité, ce qui implique la suppression de 3 stationnements pour voitures <p>2^{ème} tronçon : Quai Nobel jusqu'à la place Arago (2024)</p> <p><u>Quai Nobel</u> : en sens unique pour permettre aussi l'aménagement d'une piste cyclable double sens.</p> <p>↳ Piste créée au niveau des trottoirs (2,5 m de large, piste partagée avec piétons) jusqu'à la passerelle Brousse desservant le Lycée Arago</p> <p>↳ Problème important sur ce tronçon car existe énormément de garages particuliers nécessitant de laisser l'espace des 5 mètres pour manœuvrer.</p> <p>↳ M. Pinol indique qu'il est prévu de faire passer les cyclistes par la passerelle Brousse (vers Lycée Arago) afin que ceux-ci reprennent les aménagements cyclables existants jusqu'au centre-ville, à savoir les aménagements de l'avenue du</p>	

FAITS	OPINIONS	ACTIONS
<p>Projet de piste cyclable sur la Basse</p>	<p>lycée vers le bd des Pyrénées puis la nouvelle passerelle Arthur Conte (square Jeantet-Violet).</p> <p>↳ M. Bertucci explique que cela va poser problème aux cyclistes car la passerelle Brousse est trop étroite et qu'en plus, c'est un espace partagé avec piétons, ce qui pose problème, notamment lors de la sortie des élèves du lycée Arago.</p> <p>↳ M. Bertucci demande pourquoi il n'est pas possible de faire la piste jusqu'au Cour Lazare Escarguel / Boulevard des Pyrénées.</p> <p>↳ M. Pinol explique qu'il a été fait le choix du passage sur la passerelle Brousse pour des questions de sécurisation d'accès via les feux tricolores.</p> <p><u>Avis VeT :</u> un cycliste allant au centre ville ne passera pas sur la passerelle : détour, passerelle étroite, sortie compliquée, circulation impossible aux horaires d'entrée/sortie des cours. Proposition de poursuivre l'aménagement tout droit vers le bd des Pyrénées où il y a déjà un carrefour à feux. Les cyclistes pourraient ensuite traverser le square J-V puis continuer sur la partie haute du quai Vauban (dont la piétonisation est prévue), ensuite traverser le pont de Guerre (une rampe est déjà planifiée à la place des escaliers) puis le puis le dernier tronçon du quai Vauban (piétonnisé également) qui débouche sur le Palmarium et le cœur de ville.</p>	<p>➡ M. Bertucci demande de prioriser la continuité de la piste jusqu'au Cour Lazare Escarguel / Boulevard des Pyrénées et d'éviter de faire prendre aux cyclistes la passerelle Brousse.</p> <p>+ <u>Problématiques à étudier :</u> - autre emplacement pour le stationnement d'attente des mini bus Sankeo ; - dernière portion : nécessité de 2 voies voitures au niveau du feu (tourner à droite/gauche).</p> <p>➡ Travaux Quai Nobel étant prévus en 2024, M. Pinol informe que cela laisse le temps à l'équipe de revoir le projet concernant le passage sur passerelle Brousse et de pouvoir en discuter ultérieurement avec VeT.</p>

FAITS	OPINIONS	ACTIONS
<p>Avenue Vélasquez</p>	<p><u>M. Pinol informe</u> :</p> <p>↳ qu'une piste cyclable bi-directionnelle va être créée, à côté trottoir existant (côté cimetièrè)</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ D'ici la fin de l'année, sera réalisé la partie supérieure (côté cimetièrè) : piste cyclable bidirectionnelle + trottoir. ♦ Dans un second temps la double voie de circulation et parking voiture en épi côté hôpital. <p><u>Projet</u> :</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-bottom: 5px; text-align: center;">Trottoir (côté cimetièrè)</div> <p style="text-align: center;">.....piste cyclable</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-bottom: 5px; text-align: center;">Stationnements voitures + arbres</div> <p style="text-align: center;">..... voie inf.à 6m</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-bottom: 5px; text-align: center;"> <p>////////////////////</p> <p style="text-align: center;">stationnement en épis</p> </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-bottom: 5px; text-align: center;">Trottoir (côté Hôpital)</div>	<p>➔ M. Bertucci demande de prévoir les accès côté Hôpital</p>

FAITS	OPINIONS	ACTIONS
<p>Avenue Vélasquez</p>	<p>➔ <u>Début des travaux</u> : 13/11/2023</p> <p>↳ M. Pinol indique, par ailleurs, que la Direction des Espaces Verts de la Ville va réaménager le parvis du cimetière.</p>	
FAITS	OPINIONS	ACTIONS
<p>Quartier Remparts</p>		<p>➔ M. Pinol demande une proposition de Vélo en Têt</p> <p>➔ M. Bertucci indique qu'il faut voir ce projet avec Rémi de Vélo en têt, qui connaît bien le dossier</p>
FAITS	OPINIONS	ACTIONS
<p>Jardins Saint-Jacques</p>	<p>➔ M. Pinol informe qu'il y a une réunion prévue le 05/12 prochain, au Palais des Congrès sur « Quel avenir pour les Jardins Saint-Jacques ? »</p> <p>➔ <u>M. Pinol informe</u> :</p> <p>↳ qu'il est prévu la création par le Département d'un aménagement cyclable entre le rond-point de la route de Canet (au niveau de l'accès à Mas Llaro) et SOS Médecins</p> <p>↳ qu'un aménagement cyclable sera réalisé par la Mairie afin de relier le rond-point du Clos-Banet à la pépinière Saint-Jacques en passant par le Chemin de la Glacière,</p> <p>➔ M. Pinol indique qu'il s'agit de valoriser ce secteur agricole tout en respectant le passage des engins agricoles. Il informe que ce secteur a été redécouvert par les cyclistes pendant la période du Covid.</p>	<p>➔ M. Pinol convie Vélo en Têt à participer à la réunion du 05/12 prochain, afin que ceux-ci puissent s'exprimer.</p> <p style="text-align: center;"></p> <p style="text-align: center;">Réunion finalement annulée et reportée en Janvier 2024</p>

FAITS	OPINIONS	ACTIONS
<p>Parc vélo</p>	<p>➔ parcs vélo sécurisés : tarifs à 0,50€ par jour</p> <p>➔ parking Arago : mal indiqué (cf. rubrique « remarques générales ci-dessus »)</p> <p><u>Remarques VeT :</u></p> <p><u>Devant le conservatoire :</u></p> <p>↳ Plus beaucoup de place, d'autant que se pose l'impératif d'emplacement parking 2 roues motorisés.</p> <p><u>Celui du Théâtre de l'Archipel :</u></p> <p>↳ est installé mais pas encore opérationnel à cause d'un problème technique (OP) ;</p> <p><u>Celui du parking Arago :</u></p> <p>↳ est en service mais mal indiqué à l'extérieur (VeT)</p> <p><u>Celui du parking St Martin :</u></p> <p>↳ n'est pas encore opérationnel. VeT : accès à vélo compliqué.</p>	<p>➔ Comme indiqué en préambule par M. Pinol, l'entrée/sortie du parking St Martin va être refaite afin de proposer un vrai trottoir. Cela devrait libérer de l'espace pour pouvoir ajouter des arceaux vélo.</p> <p>➔ M. Piscot indique que les nouveaux panneaux ont été reçus et seront installés prochainement</p>

FAITS	OPINIONS	ACTIONS
<p>Parc vélo</p>	<p>- VeT informe que l'offre de location est très attractive mais peu valorisée</p> <p>↳ ex : pas de page consacrée sur le site de la mairie.</p> <p>↳ Voir remarques exhaustives dans le mail transféré le 26/07/23 à Olivier Pinol. Avec comme autre problématique remontée par l'Office de Tourisme : l'absence de TPE (terminal de paiement électronique) obligeant de régler la caution en chèque que n'ont pas (plus) la majorité des touristes, surtout étrangers.</p> <p>- Offre vélo/trottinette libre-service de PMM (qui arrive ??) : Les emplacements de prise et dépose des vélos seront, après une période d'expérimentation, fixes, et identiques à ceux des locations de trottinettes si la même entreprise gère les deux, sinon seront vraisemblablement différents.</p>	<p>➔ Nouveau prestataire au 01/01/2024 mais le nom n'est pas encore connu car marché en cours d'attribution.</p>
FAITS	OPINIONS	ACTIONS
<p>Remarques de M.Bertucci</p>	<p>➔ Demande les chiffres du vélo</p> <p>➔ Demande où en est la liaison avec Cabestany</p> <p>➔ <u>Passerelle Théâtre</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • création d'une rampe côté Théâtre • côté Torcatis : poursuivre la rampe afin d'éviter l'effet « épingle à cheveux » (actuelle). 	

FAITS	OPINIONS	ACTIONS
<p>Remarques de M.Bertucci</p>	<p>➔ D 82 : qualification de la voie cyclable + traversées à matérialiser par peinture au sol Actuellement, piste cyclable ou voie verte.</p> <p>Remarques VeT :</p> <p>↳ Problématique de la perte de priorité des cyclistes aux intersections.</p> <p><u>Rappel de la réglementation :</u> Article R. 415-14 du CdR : « Pour l'application de toutes les règles de priorité, une piste cyclable est considérée comme une voie de la chaussée principale qu'elle longe, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police ».</p> <p>↳ Agacement du fait de la transformation en voie verte pour éviter de traiter correctement la traversée des cycles.</p> <p><u>Remarque :</u> M. Pinol indique que cette voie étant dangereuse pour les cyclistes, vu la vitesse et les flux des véhicules, le choix a été fait de donner la priorité aux véhicules et donc que les vélos cèdent le passage à ceux-ci pour leur propre sécurité.</p> <p>➔ M. Bertucci remarque l'inutilité et la contre-productivité des chicanes à l'entrée et sortie des pistes cyclables qui ne sont mises que pour « empêcher » l'utilisation illégale (risque très théorique) par des 2 roues à motorisation thermique...</p>	<p>➔ M. Bertucci demande à ce que l'on voit qu'il s'agit d'une traversée de cycles, du rond-point de la déchetterie au Polygone.</p> <p>➔ M. Bertucci demande qu'une délimitation « passage cycliste » soit plus visible et étendue à toute la ville. Il indique que le seul pictogramme ne suffit pas (moins efficace)</p>